

# PROJET D'ETABLISSEMENT

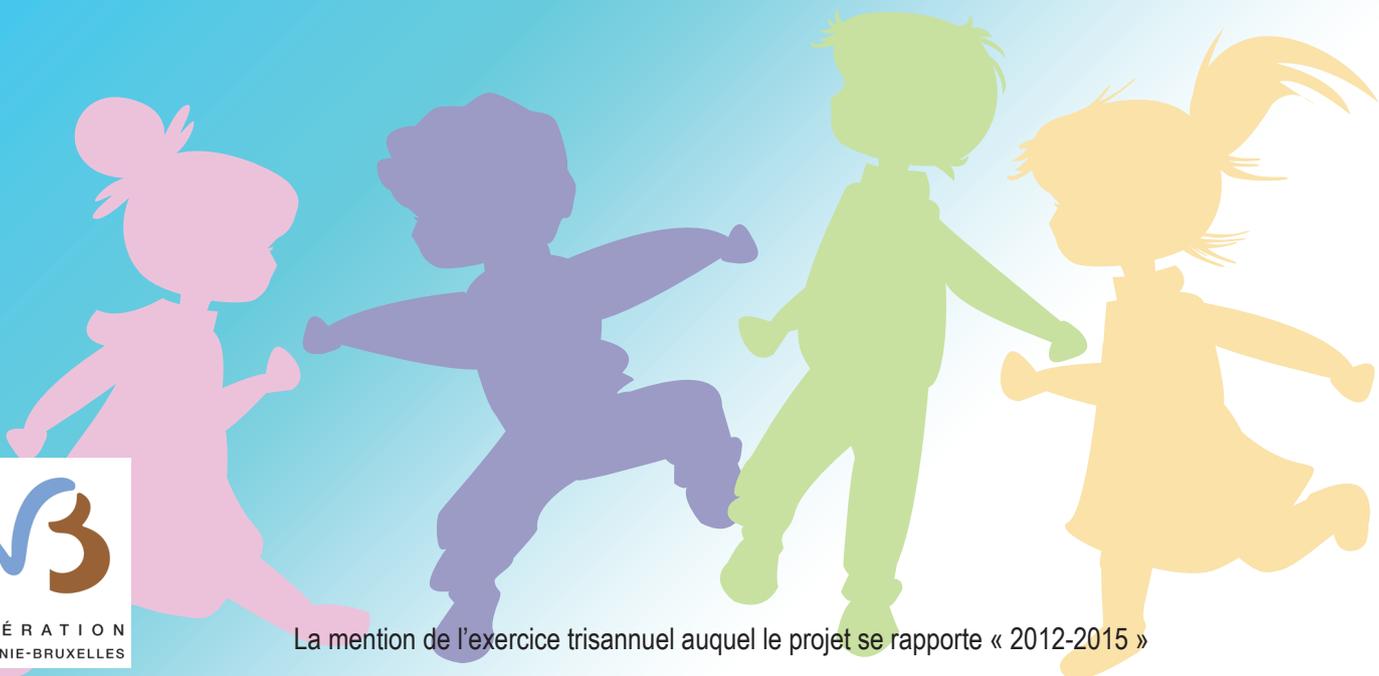
## les petits Boullis

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE  
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



Place de Gentinnes 14  
1450 Gentinnes  
Direction : Mme Verhelst  
Tél.: 071 87 77 03  
Gsm: 0473 711 459

- Chapitre 1  
PRESENTATION  
P. 1
- Chapitre 2  
LA COMMUNICATION  
P. 2
- Chapitre 3  
POURQUOI L'IMMERSION ?  
P. 3
- Chapitre 4  
ENFANT : DROITS ET DEVOIRS  
P. 3
- Chapitre 5  
PARENT : RÔLE ET IMPLICATION  
P. 4
- Chapitre 6  
ECOLE : SON RÔLE  
P. 5
- Chapitre 7  
CONTUINITE DES APPRENTISSAGES  
P. 5
- Chapitre 8  
OUVERTURE SUR LE MONDE  
P. 6
- Chapitre 9  
AIDES  
P. 7
- Chapitre 10  
CONCLUSION  
P. 7



# PROJET D'ETABLISSEMENT

Ecole des petits Boulis



## PRESENTATION

- **Préambules, introduction :**

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le Conseil de participation le mercredi 26 octobre 2011. Ce projet d'établissement a été corrigé et approuvé par le conseil de participation le 25 juin 2012.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école.

En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.
- **Pourquoi l'Ecole des petits Boulis ?**

L'Ecole des petits Boulis est une école fondamentale autonome de la Communauté française, située dans un écrin de verdure, avec des classes lumineuses et agréables où le désir d'apprendre et la curiosité sont développés.

Le nom « Boulis » fait référence au nom que l'on donnait jadis aux enfants du village de Gentinnes.
- **Nos valeurs**
  - B** comme Bien-être
  - O** comme Ouverture
  - U** comme Unité
  - L** comme Liberté d'expression
  - I** comme Individu unique
  - S** comme Solidaire

Ces 6 valeurs permettent de former des citoyens épanouis, actifs dans la vie socio-économique en développant chez chaque enfant un comportement autonome, responsable, solidaire et respectueux.
- **Horaires**

Les cours commencent à 8h40 et se terminent à 15h20 (excepté le mercredi où les cours s'achèvent à 12h15).

Le temps de midi se fait entre 12h15 (à partir de 12h00 pour la section maternelle) et 13h30.

Une garderie est assurée le matin à partir de 7h15 jusqu'à 8h15 et l'après-midi de 15h20 à 18h00.

Une étude dirigée est organisée par un enseignant de 15h20 à 16h00 (excepté le mercredi).



- **Spécificités :**
  - Cours philosophiques : choix entre morale non-confessionnelle, religion catholique, religion orthodoxe, religion protestante, religion israélite, religion islamique.
  - Education physique et psychomotricité : 2 heures par semaine.
  - Néerlandais : éveil à la langue néerlandaise dès le plus jeune âge.
  - Piscine : 1h toutes les deux semaines pour tous
  - Immersion néerlandaise
- **Immersion néerlandaise :**

A partir de la 3<sup>ème</sup> maternelle, la moitié des cours généraux (mathématiques, étude de la langue, éveil) se donnent en néerlandais par un enseignant néerlandophone et l'autre moitié par un enseignant francophone. Les cours philosophiques et l'éducation physique (y compris la piscine) se font, quant à eux, en français. Ceci afin de permettre à la langue étrangère de bien s'implanter par la « co-construction » des apprentissages. Cette méthode a pour objectif de conduire l'élève à se présenter aux examens du CEB (Certificat d'Etudes de Base).



## LA COMMUNICATION

- **Parents/Ecole:**
  - Partenaires
  - Un objectif commun: l'épanouissement de l'Enfant
  - Des relations constructives dans un climat de CONFIANCE et de TRANSPARENCE.
- **Parents/Parents :**
  - Une association redynamisée
  - Avec BONNE HUMEUR et EFFICACITÉ dans un climat de CONFIANCE.
- **Enseignants/Enfants :**
  - Guider l'Enfant vers l'AUTONOMIE :
    - o Le mettre en situation de défi.
    - o Lui permettre de se dépasser.
  - Organiser des REMÉDIATIONS :
    - o Pratiquer une évaluation formative.
    - o Construire des référentiels.
  - Assurer la CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES verticaux et horizontaux.
- **Enfants/Enfants :**
  - Devenir Citoyen :
    - o Conseil de classe
    - o Conseil d'école
  - Gestion des projets EN TANT QUE CITOYEN RESPONSABLE
  - Gestion des conflits dans le RESPECT



## POURQUOI L'IMMERSION ?

Depuis septembre 2009, l'immersion néerlandaise est née dans notre école en 3<sup>ème</sup> maternelle et continue sa lancée en primaire.

- **Pour l'Enfant:**
  - pour l'ouvrir, le sensibiliser à la richesse culturelle et linguistique de notre société.
  - pour solliciter, développer la mémoire.
  - pour développer le processus cognitif qui permet de faire des liens entre les matières.
  - pour construire un bagage linguistique pour l'avenir.
  - pour motiver l'enfant à l'apprentissage d'une 3<sup>ème</sup> langue.
  - pour offrir un cadre naturel pour apprendre une nouvelle langue tout en développant les matières du programme en vue de l'obtention du CEB en fin de cursus (cfr EMILE : « Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère »).
- **Pour l'école :**
  - pour redynamiser l'école.
  - pour répondre à une demande des enseignants qui voulaient s'investir dans ce nouveau projet.
  - pour renforcer la mixité sociale en continuant d'ouvrir les portes de notre école aux enfants du village mais aussi aux enfants venant d'autres horizons (déménagement, parents travaillant dans la région).
  - pour répondre à un intérêt et à une demande de certains parents, surtout que cette option est peu présente dans la région.



## ENFANT : DROITS ET DEVOIRS

- **RESPECT :**
  - Découvrir et redécouvrir le privilège de bénéficier d'un système éducatif
  - Fierté de construire des adultes qui garderont et défendront les valeurs de notre société.
  - Développer des attitudes humaines « positives ».
  - Prendre en charge son rapport à l'autre et à la société.
- **CURIOSITE :**
  - Construction des apprentissages.
  - Valorisation des centres d'intérêt.
  - Désir de mieux connaître et de mieux comprendre le Monde.

- **AUTONOMIE :**
  - Organisation, planification, auto-évaluation, progression des apprentissages.
  - Utilisation des référentiels.
- **CONNAISSANCES :**
  - à échanger.
  - à découvrir.
  - à construire.
- **APPRENTISSAGES :**
  - Goût du travail bien fait.
  - Efficacité.
  - Confiance en soi.
  - Rigueur.
  - Communication.
  - Solidarité.
  - Continuité dans la méthode des apprentissages.
- **RESPONSABILITES :**
  - envers soi.
  - les autres.
  - l'environnement.
  - les outils, le matériel.

Tout ceci dans le but de faire de nos enfants des citoyens responsables les mieux armés pour s'épanouir dans la société de demain.



## PARENT : RÔLE ET IMPLICATION

Un parent assume l'apprentissage de son enfant quand il :

- donne à l'enfant le temps, l'espace, l'environnement et le matériel nécessaires pour mener à bien ses travaux à domicile.
- s'assure qu'un équilibre soit maintenu entre les activités scolaires et les activités personnelles de l'enfant.
- démontre de l'intérêt, de la joie et de la fierté envers les réussites de l'enfant.
- encourage l'enfant à persévérer devant les difficultés
- participe régulièrement aux réunions et entretiens individuels
- entretient un dialogue d'ouverture avec l'enfant et l'équipe éducative



## ECOLE : SON RÔLE

Dans le mot « ECOLE », il n'y a pas seulement enfants, enseignants et direction, il y a aussi le personnel ouvrier, les intervenants extérieurs (PMS, logopède,...) et également les intervenants d'un jour ou plus susceptibles d'ouvrir davantage les enfants sur le monde extérieur (animateur théâtre et autres).

Toutes ces personnes méritent le même RESPECT.

Cette « ECOLE » assume la responsabilité des apprentissages de ses élèves quand elle :

- permet à chacun de se développer en tant qu'individu à part entière.
- donne du sens aux apprentissages.
- met en place des phases de différenciation pour répondre aux besoins de chaque enfant.
- permet à l'enfant de connaître ses progrès et ses difficultés.
- informe régulièrement l'enfant sur les objectifs à atteindre et lui en donne les moyens.
- communique aux parents les difficultés et les évolutions de leur enfant.
- assure la continuité des apprentissages.
- pratique l'égalité des chances.



## CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES

- **DIFFÉRENCIATION :**
  - par des activités d'apprentissages appropriées (fichiers, contrats, groupes de besoin...).
  - par la construction des apprentissages se basant sur le vécu, les acquis et les représentations des enfants.
  - par la recherche, la verbalisation des différentes démarches et la confrontation de celles-ci.
  - par la variation des méthodes d'apprentissages.
  - par une évaluation formative qui permet à l'enfant de se situer dans son apprentissage.
  - par une alternance des rythmes dans les situations d'apprentissage.
- **CONCERTATION :**

Afin de mener à bien la différenciation dans l'école, la communication entre les membres de l'équipe pédagogique est nécessaire. Il est dès lors important d'organiser des séances de concertation et une mise en commun des ressources.

- **MANUELS SCOLAIRES:**

Toujours dans le but d'assurer la continuité des apprentissages et ce de la 3<sup>ème</sup> maternelle jusqu'à la 6<sup>ème</sup> primaire, l'école permettra aux enfants d'utiliser des manuels scolaires tant en étude de la langue, qu'en mathématiques et en éveil tout en étant conformes aux socles de compétences.

Ces manuels scolaires sont choisis dans la même collection et permettent ainsi une continuité verticale (année après année).

- **EVALUATIONS :**

- formative : permet d'orienter la différenciation en cours d'apprentissage (non cotée).

- sommative : permet d'observer l'évolution globale en fin d'acquisition par les contrôles et bulletins (cotée).

- certificative : autorise le passage vers l'étape suivante (cotée).

Les résultats de l'évaluation formative servent aux éventuelles remédiations. Les évaluations sommatives et certificatives sont plutôt des vérifications des acquisitions de chaque enfant par rapport à lui-même et par rapport aux autres. Ces différentes évaluations doivent permettre à chaque enfant de se situer et à ses parents de suivre de près ses progrès.

- **ANNEE COMPLEMENTAIRE :**

L'année complémentaire ne correspond pas à un redoublement.

L'enfant pour lequel un temps plus long que le parcours normal s'avère nécessaire pour acquérir les socles de compétences bénéficie d'un accompagnement pédagogique adapté. L'équipe et les parents travaillent en étroite collaboration. Les compétences déjà acquises sont valorisées, celles qui ne l'ont pas été sont retravaillées dans le respect du rythme scolaire de l'enfant, de ses forces et de ses faiblesses.

Afin d'adapter au mieux les approches pédagogiques, un Plan Individuel d'Apprentissage (PIA) est établi et régulièrement revu en fonction de l'évolution de l'enfant.



## OUVERTURE SUR LE MONDE

- Par :
- classes de dépassement
  - projets artistiques (théâtre, fancy-fair...)
  - cours de natation
  - activités créatives (réaliser les décors d'un spectacle, ...)
  - activités scientifiques (Cap sciences, le PASS à Frameries)
  - bibliothèque, coin lecture, prix Versele
  - projets pédagogiques (station météo, marre, potager, ...)
  - sorties pédagogiques (ferme pédagogique, village d'Hognoul, ...)

Toutes ces activités sont obligatoires.

Certaines d'entre elles sont à charge des parents. Toutefois, des modalités d'aide et de soutien sont possibles. Les activités d'ouverture sur le monde font progresser chaque enfant sur le plan de son propre développement intellectuel mais aussi de sa capacité à appréhender le monde extérieur et à mieux le comprendre.



## AIDES

Afin de ne pas porter seule les problèmes rencontrés au sein de l'école, l'équipe éducative est encadrée par le centre PMS de Gembloux. L'absentéisme et le décrochage scolaire seront traités en priorité et dans la mesure du possible avec les parents de l'enfant.

Pour les problèmes plus importants, l'école fera appel aux différentes personnes ressources du centre PMS de Gembloux, ainsi qu'à la police «section jeunesse», et/ou Carrefour J, SOS enfants afin de trouver les solutions adéquates.

Les élèves sont préparés au passage dans le secondaire par des séances d'information organisées par le centre PMS de Gembloux.

Il y a aussi la possibilité d'un suivi logopédique au sein de l'école.

Notre école favorise l'intégration des élèves ayant des besoins spécifiques. Des concertations avec l'équipe pluridisciplinaires qui encadre l'enfant et le PMS seront organisées en vue de favoriser l'encadrement et l'intégration de l'élève.



## CONCLUSION

*« S'il n'y avait pas d'enfant à élever, à protéger,  
à instruire et à transformer en Homme pour demain,  
l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens  
et pourrait disparaître. »*

D. Decroly